

Recommandations importantes sur la saisie des codes atlas oiseaux

Bonjour,

Une nouvelle saison de reproduction s'annonce et il vous sera demandé la saisie de codes atlas. Afin d'éviter trop de demandes de vérifications, ils nous semblent nécessaire de faire quelques recommandations:

-Le code atlas **2** (présence dans son habitat durant sa période de nidification) est **à proscrire**, pour éviter de mettre des codes atlas à des espèces en migration stricte (ex: traquet motteux, bergeronnette printanière ...), ou qui stationnent tardivement sur des lieux où elles ne se reproduisent pas (ex: fuligule morillon, grèbe à cou noir...). Seuls quelques spécialistes qui connaissent bien la biologie de reproduction des espèces dans notre région pourront y avoir recours pour quelques espèces sédentaires.

-Le code atlas **3** (mâle chanteur présent en période de nidification) est **à utiliser avec parcimonie** en début de période de reproduction pour des espèces où se mélangent encore des migrateurs et des nicheurs en devenir (ex: pouillot véloce, pinson des arbres...), ou pour des migrateurs qui sont connus pour chanter pendant leur migration (pouillot fitis, phragmite des joncs...).

-Il n'est pas nécessaire de se précipiter à mettre des codes atlas de nidification possible, surtout si l'on a la possibilité de repasser ultérieurement en saison sur un site, et d'obtenir un code atlas plus important (probable ou certain). Dans tous les cas, il faut essayer de privilégier l'obtention de l'indice de nidification le plus élevé.

-Au fur et à mesure de l'avancement de la saison de la nidification (juin à mi-juillet), il faut privilégier les indices de nidification les plus importants (probables ou certains), car un mâle chanteur ou un individu seul sur un site favorable à une date tardive est sûrement le fait d'un oiseau qui ne niche pas, ou n'ayant pas trouvé de partenaire. Dès la mi-juillet des espèces qui ont niché précocement plus au nord ou ont échoué dans leur nidification repassent en migration postnuptiale dans notre région; même si elles sont observées dans un milieu favorable à la nidification, ce ne sont pas des oiseaux nicheurs possibles.

-Pour les oiseaux marins ou les limicoles, seul le cantonnement d'un couple avec alarme ou la présence visible d'un nid avec un couveur ou des jeunes est à indiquer comme code atlas. La présence de ces espèces dans un milieu favorable pendant la période de nidification ne constitue pas un indice de nidification.

-La recherche d'indices de nidification doit toujours se faire dans le respect des espèces, en privilégiant les observations à distance, qui ne dérangent pas les oiseaux nicheurs. Il est inutile d'aller vérifier le contenu d'un nid, alors que l'on peut voir à distance la présence d'un couveur sur un nid (limicoles, oiseaux marins...), ou que l'on peut voir les adultes faire des allers-retours pour apporter de la nourriture aux jeunes (rapaces, passereaux...). L'obtention d'un indice de nidification élevé (oeufs ou jeunes au nid), ne doit jamais se substituer à la tranquillité et la réussite d'une nidification.

Bonnes prospections printanières

Les vérificateurs oiseaux